

LA ROUTE BLANCHE

2027

*L'aventure hivernale
sur les plus belles routes
de France*



Sury Auto Collection

33 rue Brosse Robin
45530 Sury-aux-bois

www.sury-auto-collection.org

06 72 00 59 69





Le mot de la Présidente

Chers amis,

La Route Blanche 2027 est prête. Cette année après un bref passage dans La Creuse pour les arrivants de la veille, c'est vers le causse Méjean, la corniche des Cévennes et ses cols à 1500 mètres, pour finir dans les gorges du Tarn que nous vous ferons visiter.

Les véhicules et participants seront attendus le matin du jeudi 7 janvier 2027 de 7 h. jusqu'à 7 h.45 au village départ. La première voiture s'élancera de la cour de l'hôtel à Guéret à 8 heures30.

Pour cette onzième édition de La Route Blanche, vous découvrirez des paysages aussi éblouissants que lors des dernières randonnées. Le Jeudi 7 janvier, la randonnée vous mènera directement à Vic sur Cère, puis Laguiole avec ses fabricants de couteaux. avant de rejoindre Mendes ou vous hébergerez durant trois nuits, à l'hôtel de France ***.

Le vendredi 8 janvier, en route pour le désert du Causse Méjean, puis nous rejoindrons la Corniche des Cévennes à Saint Jean du Gard pour le déjeuner. L'après midi, retour vers Florac et le col des Finels à 1500 mètres avant de rejoindre Mende.

Le samedi 9 janvier c'est d'abord la direction de sainte Enimie et sur la route surplombant le Tarn direction Meyrueis pour le déjeuner. Ensuite les gorges de la Jonte puis les gorges du Tarn avant de terminer à Mende.

En 2027 la Route Blanche est réalisée pour votre plus grand plaisir.

Ludylene Bertheau
Présidente de Sury Auto Collection

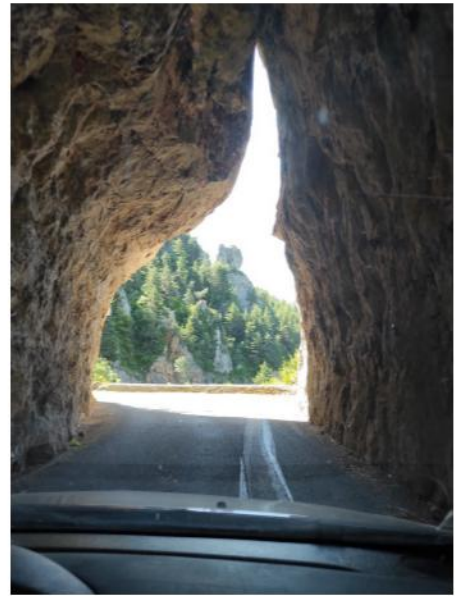


La Route Blanche

7 au 10 Janvier 2027

Si vous arrivez le mercredi à Guéret

Si vous souhaitez arriver la veille à Guéret, il vous est possible de réserver une chambre à l'hôtel par notre intermédiaire grâce au bulletin d'inscription joint au présent règlement. Soirée étape : chambre, dîner, petit déjeuner.



LE REGLEMENT :

L'itinéraire devra être respecté. Des balises de contrôle seront posées de façon aléatoire sur le parcours, ainsi que des contrôles humains, ceci afin de vérifier le passage des véhicules sur le trajet prévu par les organisateurs.

Sur les contrôles de passage humain, les commissaires poseront des questions aux équipages sur certains sites du parcours.

Sera mis à l'honneur lors de la soirée de clôture, l'équipage qui aura accumulé le moins de points.

Les pénalités :

Retard au départ à Guéret = 2000 Pts

Absence de plaque de Rallye = 1000 Pts

stationnement devant une balise = 10 000 Pts

Points obligatoires

- Permis de conduire en cours de validité
- Attestation d'assurances en cours de validité
- Contrôle technique automobile en cours de validité
- Boîte de lampes de secours
- Jerricane 10 l. de carburant
- Jerricane 5 l. liquide refroidissement ou eau
- Pneus hiver (très fortement recommandé)
- Chaînes (très fortement recommandé)

La Route Blanche

7 au 10 Janvier 2027

Le Règlement

Article 1 - Définition.

L'Association "Sury Auto Collection" organise du jeudi 7 janvier 2027 à 7 h. au dimanche 10 janvier 2027 à 10 heures.

LA ROUTE BLANCHE 2027

Il s'agit d'une randonnée qui se déroulera sur routes ouvertes à la circulation, d'une longueur d'environ 1200 kilomètres.

C'est un rassemblement de passionnés de véhicules de collection destiné à faire vivre le patrimoine industriel automobile à travers un patrimoine naturel, historique, architectural et culturel sur un circuit défini.

Article 2 - Véhicules admis.

Cette randonnée est ouverte à tous les véhicules autos ou motos construits avant le 31 décembre 1996. Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

Priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens cela en fonction du nombre d'engagements reçus et donc de 30 places. Après ces 30 premières places les inscriptions seront retenues selon les années des véhicules.

Article 3 - Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues dès parution du présent règlement qui devra être obligatoirement retourné accompagné de son règlement par chèque ou virement bancaire avant le 15 novembre 2026. Aucun engagement ne sera accepté de vive voix et sans son règlement. Le chèque sera établi à l'ordre de **Sury Auto Collection (SAC)**. Le tout sera envoyé à : Sury Auto Collection - 33 rue de la Brosse Robin - 45530 Sury Aux Bois.

Les droits d'engagement sont fixés, par personne à 680 € avant le 15 novembre 2026.

Les droits d'engagement sont fixés à 900€ pour les inscriptions reçues du 16 novembre au 10 décembre 2026

Les repas seront servis avec du vin et de l'eau. Les suppléments seront à la charge des participants dans la limite autorisée par la législation en vigueur. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle d'alcoolémie positif.

Les organisateurs, se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, et, en cas de force majeure d'annuler la manifestation ou bien d'y apporter toutes modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Article 4 - Publicité

L'organisateur peut prendre les accords qu'il juge utiles avec différents annonceurs. En revanche, toute autre publicité que celle de l'organisateur sera soumise à autorisation.

Article 5 - Obligations générales

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

Conformément aux prescriptions des décrets des 21/10/58 et 18/10/05 et des arrêtés des 01/12/59 et 02/07/69, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance, couvrant les conséquences pécuniaires des risques se rapportant à la "Responsabilité Civile" pouvant incomber à l'organisation et à ses responsables. Chaque équipage devra présenter sur la ligne de départ son permis de conduire, l'attestation d'assurances, contrôle technique en vigueur, sous peine de se voir refuser le départ.

D'autre part, il est fortement recommandé d'équiper son véhicule d'un extincteur, un triangle de signalisation, deux gilets de sécurité, ainsi que de pneus hiver, chaussettes ou chaînes.

Les participants s'engagent à respecter les règles de courtoisie qui sont de mise à "La Route Blanche"

L'attribution des plaques de rallye se fera dans l'ordre numérique croissant des années des voitures. L'ordre de départ se fera suivant les numéros croissants des plaques.

Article 6 - Réclamations

Cette randonnée se déroulera sous le signe de l'amitié et de la convivialité. Chaque équipage s'engage à adhérer au présent règlement et accepte donc de se conformer aux décisions des commissaires de l'organisation.

La Route Blanche

7 au 10 Janvier 2027

Le Règlement

Article 7 - Assistance

Un véhicule d'assistance est prévu. En cas de panne d'une voiture, soit celle-ci peut être remise en état de rouler et continue la randonnée, ou elle est immobilisée pour panne grave. Dans ce deuxième cas, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus proche en accord avec le propriétaire du véhicule mais de toute façon, la voiture en panne ne devra pas immobiliser le véhicule d'assistance sur plus de 50 kms. Une assurance assistance automobile est obligatoire.

Article 8 - Hébergement

Les hébergements se feront en chambre double. Durant les 3 nuits, les participants logeront et dîneront à l'hôtel de France*** à Mende. Chaque matin les petits déjeuners seront servis à partir de 7 heures. Les horaires de départ de chaque jour sont indiqués sur le livre de route.

Article 9 - Frais d'annulation

En cas de forfait d'un participant régulièrement engagé survenant avant la date du 1er décembre 2027, les frais de participation seront intégralement remboursés. Après cette date, en cas d'annulation d'un participant, le montant des droits d'engagement sera intégralement conservé par l'organisation.

Les chèques seront remis en banque le 1er décembre 2026.

Article 10 - Programme

Jeudi 7 janvier 2027 de 7 h. à 7 h.45 les participants sont attendus au village départ sur le parking de l'hôtel Campanile à Guéret (23) pour la remise des plaques de rallye, du livre de route et de l'équipement de contrôle des voitures. Le départ du premier véhicule est à 8 h.30. étape : Guéret — Vic sur Cère. L'Après midi vous rejoindrez Mende par Laguiole.

Vendredi 8 janvier 2027

Le départ du rallye se fera à l'hôtel en direction de Saint Jean du Gard. Le déjeuner sera servi au restaurant L'Entrain. L'après midi la ballade de la route du retour par la corniche des Cévennes clôturera cette journée.

Samedi 9 janvier 2027

Le départ de la randonnée se fera à l'hôtel en direction de Saint-Enimie. Le déjeuner purement local vous sera servi à Meyrueis . L'après midi, un passage dans les gorges du Tarn pour rejoindre l'arrivée de La Route Blanche 2027 à Mende.



RALLYE de REGULARITE : Balises et transpondeurs

Pour cette épreuve, vous allez être chronométrés par le nouveau système de chronométrage électronique au 10^{ème} de seconde de CHRONOPIST.

Le chronométrage se fera grâce à des balises dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

Petite précision : ces balises n'émettent aucun signal (ni infra rouge, ni radio). De ce fait elles sont parfaitement **INDETECTABLES** ! De plus elles sont très petites, donc très peu de chance de les apercevoir. Nous garantissons ainsi un chronométrage strictement secret !

Afin de vous identifier lorsque vous allez passer devant les balises, il faudra placer un transpondeur sur la **vitre arrière droite de votre véhicule**. Celui-ci sera posé, raccordé et testé par l'équipe organisatrice.

Ce transpondeur doit être alimenté par la batterie 12 V de votre véhicule.

Ce que vous devez préparer avant le rallye :

Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être branchée **après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie. Consommation du boîtier : 40 mA.

INTERDICTION ABSOLUE de brancher votre ligne sur la prise allume cigare. Ces prises là n'assurent pas un contact permanent à cause des vibrations de l'auto et vous risquez de ne pas avoir de temps enregistré par les balises (donc pénalité maximum !!!).



La ligne électrique doit être terminée par 2 cosses femelles (largeur 6mm) qui seront serties avec soin ! Soudées, c'est encore mieux !

Le raccordement au faisceau électrique devra lui aussi être fait avec soin et ne pas risquer de se débrancher.



Boîtier mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum !

La vitre sur laquelle le boîtier sera collé, grâce à du double face, doit être propre (pas de produit gras) et parfaitement transparente.

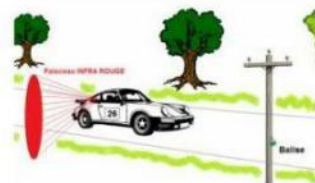
Le boîtier doit être **VERTICAL**, les fils d'alimentation sortant vers le bas, et les leds infra rouge vers l'extérieur de la voiture bien entendu.



C'est ce boîtier qui envoie un signal infra rouge codé, en permanence sur le bord de la route. D'où la nécessité d'être parfaitement alimenté et d'avoir une vitre bien transparente.

Plus d'infos sur le site :

<http://chronopist.free.fr/rallyregmicro/lignelectrique.htm>



Bon rallye à tous ! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organisateur.

N° Concurrent

Engagement reçu le :

Confirmation le :

Règlement du solde :

Cadres réservés à l'organisation ne rien inscrire



LA ROUTE BLANCHE 2027

7 au 10 janvier 2027

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner

*Accompagné du montant de l'inscription à l'ordre de :
Sury Auto Collection*

Sury Auto Collection

33, rue de la Brosse Robin - 45530 SURY AUX BOIS

Téléphone : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr

Montant des frais d'engagement ⇨ avant le 15 novembre 2026 = 680 € par personne

Montant des frais d'engagement ⇨ du 15 novembre au 10 décembre 2026 = 900 € par personne

PILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité :Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le :à :

Tél. mobile :

Tél. domicile :

Mail :@.....

COPILOTE

NOM :

PRENOM :

Nationalité :Pays :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Permis de conduire N° :

Délivré le :à :

Tél. mobile :

Tél. domicile :

Mail :@.....

La voiture

Marque :Modèle :Année :

Immatriculation :Date de validité contrôle technique :

Compagnie d'assurance :Contrat N° :

HÔTEL (cocher la case correspondante)

Chambre pour 2 personnes grand lit ☐
Chambre pour 2 personnes lit jumeaux ☐
Chambre pour 1 personnes (sup 60€) ☐
Arrivée la veille par personne (sup.100€) ☐

Fait à :Le :
Signature

Tarif pour une personne

Chèque encaissé le 1er décembre 2026

Avant 15/11/26 880 € X =€
Du 15/11 au 10/12 900 € X =€
Sup. chambre seul 80 € X =€
Arrivée la veille par pers 100 € X =€

TOTAL =€

Crédit Agricole — 45270 Bellegarde

Code état cod ag uichet N° compte RIB
14808 00004 72027708871 38

IBAN FR76 1480 8000 0472 0277 0887 138

SWIFT : AGRIFRPP848